



Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-053

Procédé : **INTEGREOS**

Titulaire : Société SOLEOS SOLAR France SAS, Route de Villepède, Espace Green Park Bât A –
FR-91280 SAINT PIERRE DU PERRY

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-053. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "INTEGREOS" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

- Utilisation en France européenne, pour hors zone de montagne caractérisée par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible, moyenne et forte hygrométrie.
- Pente mini de 13° à 17° selon l'épaisseur des modules.
- Pente mini selon tableau ci-après :

Pente	Epaisseur des modules
13°	30 mm
14°	35 mm
15°	40 mm
16°	45 mm
17°	50 mm

- Pente maxi : 60°.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification, pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, des sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales en rives et à l'égout notamment, en appliquant les charges admissibles suivantes : Charge ascendante 950 Pa ; Charge descendante 1500 Pa.

En ce qui concerne la charge de neige il y a lieu d'appliquer un coefficient de majoration de 1,6 lorsque le champ photovoltaïque ne va pas jusqu'à l'égout pour tenir compte de l'accumulation de neige en pied de champ photovoltaïque.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-053 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 25/06/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-053.